

DEPARTEMENT DE
 L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 07 avril 2025

Nombre de membres		
afférents au Comité administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 18 heures 00,
 le Comité d'administration de la Caisse des Ecoles de cette Commune, s'est réuni sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Présidente.

Date de convocation

28/03/2025

Présents : Mme Nadège NAZE, Mme Catherine GUILLERME, Mme Annette CLAUSSE PAQUAUX, Mme Annabelle LEMAITRE, Mme Isabelle AUTRET, Mme Daria MUNSCH, Mme Cindy GARCIA

Absents excusés : M. L'Inspecteur de l'Education Nationale, M. Alain CHAMBRILLON, Mme Francine SIMON, Mme Khadija STRIM

Le Comité de la Caisse des écoles,

Objet de la délibération

**APPROBATION DU
 COMPTE DE GESTION
 2024**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le rapport du compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité :

➤ **DECLARE** que le compte de gestion du budget de la Caisse des Ecoles dressé pour l'exercice 2024, par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **ADOpte** le compte de gestion de Madame la Trésorière.

Délibération rendue exécutoire par publication le :

Pour extrait conforme,

La Présidente
 Nadège NAZE

